

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. René MONORY,  
Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 25

**Services du Premier Ministre.**

**II. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS**

*Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (5<sup>e</sup> législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 34) et in-8° 360.

**Sénat** : 61 (1975-1976).

---

**Loi de finances. — Journaux officiels.**

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages.</b>
I. — Examen des crédits demandés pour 1976.....	4
II. — Considérations relatives à l'évolution des résultats d'exploitation de la Direction des Journaux officiels.....	7

---

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport est consacré à l'examen des crédits demandés pour 1976 par la Direction des Journaux officiels.

La Direction des Journaux officiels est une administration intégrée aux Services du Premier Ministre ; des crédits inscrits à un fascicule budgétaire distinct lui sont accordés au titre des moyens de fonctionnement et de l'équipement (Services du Premier Ministre. — II. — Direction des Journaux officiels).

La Direction des Journaux officiels a pour mission de composer, d'imprimer et de diffuser les décisions législatives ou réglementaires ou les travaux des Pouvoirs publics, de publier les décisions à caractère économique prévues par la loi, de vulgariser les textes législatifs et réglementaires et d'exécuter des travaux pour le compte des administrations.

*Le montant de la dotation de la Direction des Journaux officiels passe, en crédits de paiement, de 79,5 millions de francs en 1975 à 114,7 millions de francs en 1976, ce qui représente une très importante augmentation d'un exercice à l'autre : + 45 % environ.*

L'examen des crédits demandés pour 1976 permet de formuler des considérations relatives à l'activité de la Direction des Journaux officiels.

### I. — Examen des crédits demandés pour 1976.

La dotation de la Direction des Journaux officiels évolue comme suit d'une année à l'autre :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés en 1975.	CREDITS prévus pour 1976.
	(En francs.)	
I. — TITRE III		
<i>Moyens des services.</i>		
Personnel .....	992 714	1 144 283
Matériel et fonctionnement des services.....	76 280 294	111 203 351
<b>Total .....</b>	<b>77 273 008</b>	<b>112 347 634</b>
II. — TITRE V		
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
Equipement (chap. 57-00) :		
Autorisations de programme.....	2 250 000	2 884 000
Crédits de paiement.....	2 250 000	2 384 000
<b>Total pour les Journaux officiels (en crédits de paiement) .....</b>	<b>79 523 008</b>	<b>114 731 634</b>

#### 1. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ORDINAIRES

L'augmentation par rapport à 1975 des crédits demandés pour 1976 provient essentiellement de la majoration des dotations inscrites au chapitre 34-04 « Composition, impression, distribution et expédition » de la Direction, dont le montant passe de 62 millions de francs à plus de 94 millions de francs.

L'évolution, d'un exercice à l'autre, des différents articles de ce chapitre est la suivante :

ARTICLE		INTITULES	1975	1 9 7 6		
1976	1975		Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
10	10	Société de composition et d'impression des journaux officiels .....	34 271 920	48 541 722	+ 3 403 140	51 944 862
20	20	Direction des Journaux officiels ....	26 948 684	38 160 671	+ 2 673 896	40 834 567
30	30	Sous-traitance de travaux d'impression .....	176 243	700 000	»	700 000
41	41	Société de composition et d'impression des journaux officiels, formation professionnelle .....	246 250	364 011	»	364 011
42	42	Direction des Journaux officiels, formation professionnelle .....	298 360	419 854	»	419 854
51	51	Société de composition et d'impression des journaux officiels, comité d'entreprise .....	20 000	40 000	»	40 000
52	52	Direction des Journaux officiels, comité social .....	30 000	60 000	»	60 000
			61 991 457	89 286 258	+ 6 077 036	94 363 794

Les principales causes de l'augmentation des dépenses imputées sur ce chapitre peuvent être ainsi analysées :

— la mesure acquise n° 01-05-02 (+ 24 823 319 F) a pour objet d'assurer l'extension en année pleine des augmentations de salaires de 1974, ainsi que d'une partie des hausses de 1975 résultant de l'application des dispositions de la convention collective de la presse parisienne au personnel concerné ;

— la mesure nouvelle n° 01-13-02 (+ 6 077 036 F) concerne les rémunérations du personnel payé sur la base de la convention collective de la presse parisienne et tient compte de l'augmentation prévisible des salaires en 1976 ;

— les crédits supplémentaires accordés en 1975 au Comité d'entreprise de la Société de composition et d'impression (+ 20 000 F) et au Comité social de la Direction (+ 30 000 F), organismes mis en place en application d'une décision prise en juillet 1974, devraient permettre un accroissement de l'activité de ces institutions.

Votre rapporteur a posé à l'administration de nombreuses questions relatives aux activités de sous-traitance de travaux d'impression de la Direction des Journaux officiels (article 30 du

chapitre 34-04). Les réponses à ces questions, fournies d'ailleurs avec un certain retard, laissent à penser à votre rapporteur que des progrès peuvent être encore accomplis dans ce domaine.

D'autres mesures ont été prévues au titre des dépenses ordinaires :

— la mesure acquise n° 01-05-01 (+ 2 500 000 F), qui concerne le chapitre provisionnel 34-03 « *Matériel d'exploitation* », a pour objet de tenir compte des augmentations intervenues en 1974 et dans le premier semestre 1975 sur les fournitures nécessaires aux publications des Journaux officiels (papier, matériels d'imprimerie, fournitures diverses) ;

— la mesure acquise n° 01-05-03, qui intéresse le chapitre 34-91 « *Loyers et indemnités de réquisition* », doit permettre de financer la hausse du loyer et des charges de l'entrepôt loué par la Direction à la Société des entrepôts et magasins généraux de Paris ; l'augmentation prévisible pour 1976 étant de 5 %, un crédit supplémentaire de 9 000 F a été demandé, portant la dotation du chapitre à 189 874 F en 1976 ;

— la mesure acquise n° 01-03-01 (+ 136 903 F) a pour objet l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1974 jusqu'au 31 décembre 1975. La répartition entre les chapitres de la première partie du titre III du budget « Rémunérations d'activité » est la suivante :

Chapitre 31-01 « Traitements ».....	+ 113 412 F	(art. 10).
Chapitre 31-02 « Indemnités et allocations diverses ».....	+ 15 578	(art. 10).
Chapitre 31-91 « Indemnités résiden- tielles ».....	+ 7 913	(art. 10).

---

136 903 F

— la mesure acquise n° 01-06-01 (+ 6 397 F), inscrite au chapitre 31-02 « Indemnités et allocations diverses », tient compte des textes relatifs aux indemnités applicables aux fonctionnaires ; ces crédits concernent l'aménagement du régime indemnitaire du directeur ;

— la mesure nouvelle n° 01-13-01 (+ 90 220 F) concerne :

1° L'ensemble du chapitre 34-02 « *Matériel* » (non compris le paragraphe 81 : frais d'affranchissement), majoré de 70 600 F pour tenir compte des hausses de prix ;

2° Une mesure nouvelle de 16 000 F pour abonder le paragraphe 85 de l'article 10 du chapitre 34-02, afin de procéder au dépistage systématique du saturnisme ;

3° L'ajustement aux besoins des crédits du chapitre 34-02 « Achat et entretien du matériel automobile », soit : 3 620 F.

## 2. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN CAPITAL

Selon l'administration, l'augmentation des autorisations de programme en 1976 par rapport à 1975 est destinée à poursuivre l'implantation d'un secteur « offset », amorcé en 1975, qui permettra d'augmenter la productivité de l'atelier d'impression. Ces crédits nouveaux financeront l'acquisition d'une deuxième presse offset « à retiration » qui remplacera deux machines typographiques en service depuis quinze ans.

Parallèlement à l'accroissement de ces autorisations de programme, il est nécessaire de prévoir une augmentation des crédits de paiement (+ 134 000 F) de façon à faire face aux échéances des marchés correspondants.

Selon l'administration, la « rupture de fonctionnement des services par suite de la vétusté du matériel est maintenant écartée » à la suite d'une augmentation de 188 %, de 1969 à 1975, du montant des crédits d'équipement. Le cinquième du parc des machines à composer a pu être renouvelé depuis cinq ans.

Mais seize machines à composer sont en service depuis plus de dix-sept ans et trois des presses à imprimer fonctionnent depuis seize ans.

Il y aura donc lieu de continuer au renouvellement ainsi amorcé.

## II. — Considérations relatives à l'évolution des résultats d'exploitation de la Direction des Journaux officiels.

De 1970 à 1974, le montant du déficit d'exploitation a subi un très sensible accroissement sous l'influence combinée du maintien des tarifs et de l'augmentation des charges : il est ainsi passé de 5,5 millions de francs en 1970 à 41,03 millions de francs en 1974.

Si l'on considère le total des crédits budgétaires utilisés et celui des recettes proprement dites pour les années 1970 à 1974, les résultats sont les suivants :

ANNÉES	RECETTES proprement dites.	DEPENSES	DIFFÉRENCE
		(En francs.)	
1970 .....	33 660 631,61	39 175 139,05	— 5 514 507,44
1971 .....	35 193 438,08	47 138 885,51	— 11 945 447,43
1972 .....	34 998 629,68	51 937 622,46	— 17 938 992,80
1973 .....	34 681 731,06	62 953 758,07	— 28 272 026,11
1974 .....	41 862 193,53	81 890 061,56	— 40 027 868,03

*L'évolution des différentes catégories de recettes a été la suivante :*

a) Le produit des « Abonnements » est demeuré relativement stable durant cette période ;

b) L'accroissement de 1970 à 1974 des recettes de « Vente au numéro » a été sensible : 6,6 millions de francs en 1974, contre 4,4 millions de francs en 1970.

Pour l'année 1976, le relèvement des tarifs d'abonnement et de vente au numéro des diverses éditions du *Journal officiel* est actuellement à l'étude. Si une décision positive était prise, il en résulterait un supplément de recettes de 12 millions de francs ;

c) L'augmentation du tarif des « Annonces », le 15 mai 1974, a provoqué une augmentation du produit des recettes correspondantes, qui est passé de 23,7 millions de francs en 1973 à 29,9 millions de francs en 1974 ; selon la Direction des Journaux officiels, en année pleine, pour 1975, d'après les résultats du premier semestre, le montant des ressources afférentes aux « Annonces » devrait atteindre environ 45 millions de francs ; l'administration a en effet fourni les précisions suivantes :

« En 1974, l'augmentation du tarif des « Annonces » a pris effet le 15 mai. Le produit de cette ligne de recettes est passé de 23 701 472 F en 1973 à 29 871 798 F en 1974, soit 6 170 326 F de recettes supplémentaires.

« En année pleine, c'est-à-dire en 1975, et suivant les résultats du premier semestre, l'accroissement du produit des annonces atteindra près de 15 000 000 de francs. »

Une telle estimation correspond-elle à la réalité ? L'évaluation pour 1976 des recettes dues aux « Annonces », telle qu'elle apparaît dans « l'évaluation des voies et moyens », suscite un doute à cet égard.

En effet, une comparaison de la structure des ressources attendues de la ligne 105 de la récapitulation des recettes non fiscales des exploitations industrielles et commerciales « Produits bruts de l'exploitation en régie des Journaux officiels », incluse dans « l'évaluation des voies et moyens » (1) révèle ainsi une nette révision en baisse du montant du produit des « Annonces » de 1976 par rapport à 1975 :

Comparaison des ressources attendues de la ligne 105 de l'évaluation des voies et moyens pour 1975 et pour 1976.

	Evaluation des voies et moyens 1975.	Evaluation des voies et moyens 1976.
	(En milliers de francs.)	
<b>B. — RECETTES NON FISCALES</b>		
<i>I. — Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier.</i>		
<i>Ligne 105. — Produits bruts de l'exploitation en régie des Journaux officiels :</i>		
<i>Abonnements .....</i>	5 590	5 500
<i>Vente au numéro et produits divers .....</i>	5 549	9 400
<i>Annonces .....</i>	45 061	39 300
<b>Total .....</b>	<b>56 200</b>	<b>54 200</b>

D'un exercice à l'autre, malgré l'augmentation du tarif des annonces, le 15 mai 1974, une diminution globale de 2 millions de francs doit être enregistrée ; le montant de la perte de recettes escomptée atteint même 5,76 millions de francs au seul titre des Annonces.

Dans ces conditions, votre rapporteur constate que l'évaluation fournie à votre commission par la Direction des Journaux officiels ne correspond pas à l'évolution réelle du produit des « Annonces »

(1) Cf. projet de loi de finances pour 1975 et projet de loi de finances pour 1976 : évaluation des voies et moyens (1975 : pp. 44-45 et 1976 : pp. 44-45).

pour le premier semestre de l'année 1975. La Commission des Finances demande au Gouvernement de fournir des éclaircissements sur ce point.

Votre rapporteur a demandé à l'administration de lui fournir un tableau comparatif du prix exigé pour l'insertion des annonces par les Journaux officiels et la presse concurrentielle du secteur privé.

La réponse suivante lui a été communiquée :

### Tarif des annonces judiciaires et légales.

Tarif linéaire sur 21 cicéros (65 lettres ou signes) en corps 7.

	TARIF applicable à Paris à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1975 (arrêté préfectoral du 27 juillet 1975), secteur privé.	B. O. D. A. C.	B. A. L. O.	J. O.
Ventes et cessions :				
Sociétés .....	14,35	11	»	»
Commerçants .....	11,54	7,40	»	»
Faillites et liquidations (forfait par insertion) .....	44,43	13		»
Annonces obligatoires (sociétés commerciales) .....	14,35	»	9	»
Bilans, comptes d'exploitation, etc.	14,35	»	200 premières lignes : 7 Au-delà : 5,50	»
Permis de recherches.....				11
Jugements, annonces diverses obli- gatoires .....	14,35	»	»	9

La Direction des Journaux officiels assume donc des obligations de service public qui obèrent son compte d'exploitation. La commission pense cependant qu'un relèvement de tarifs serait possible dans le cadre même du service public.

*Les charges* de la Direction ont connu un accroissement important en 1974, notamment en ce qui concerne le prix des fournitures de papier et de matières premières à la suite des conséquences de la crise de l'énergie.

Les relèvements des salaires des ouvriers et des employés de presse, formant la presque totalité du personnel de la Direction et rétribués selon la convention collective de la presse parisienne, entrent également pour une part non négligeable dans l'accroissement des dépenses.

Une amélioration de la productivité du service devrait cependant résulter de l'introduction des méthodes de l'informatique pour la gestion du service commercial.

*Votre commission souhaite d'ailleurs une modernisation de la présentation des différentes publications de la Direction des Journaux officiels.*

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés pour 1976 par la Direction des Journaux officiels.